



AYMERIC PHILIBERT

 PROVINS

- ▶ *Chirurgien dentiste diplômé en 1995, Faculté d'odontologie de Montpellier*
- ▶ *Exercice Exclusif de l'ODMF depuis 18 ans à Provins (77)*
- ▶ *Membre titulaire de la SFODF*
- ▶ *Enseignant attaché à la faculté de médecine Sorbonne Université, DIU d'ODMFA*

SAMEDI 20 MAI - 9h30-9h45

Souveraineté et décision en ODMF ou pourquoi la décision thérapeutique ne peut être déléguée

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

La décision thérapeutique est toujours considérée comme une fonction régaliennne du praticien. Après en avoir précisé les raisons, nous nous attacherons à montrer comment, par divers moyens et pour diverses fins, les praticiens peuvent s'en trouver dépossédés et pourquoi cette tendance doit être arrêtée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ *Définir la nature d'une décision thérapeutique*
- ▶ *Discriminer les éléments pouvant entraver ou influencer votre décision*
- ▶ *Recommander une démarche permettant de garder la prérogative de la décision*